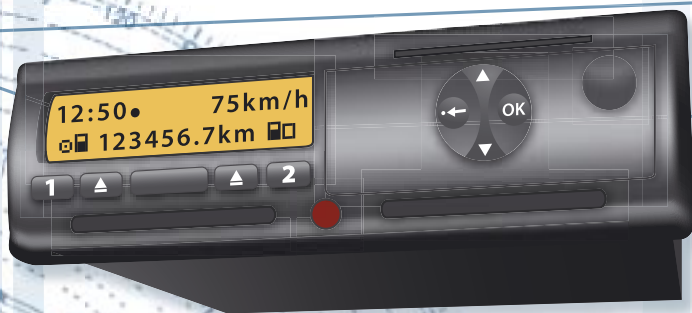


Tachygraphe

Tachygraphe Digital

Tachygraphe Analogique

Temps de Conduite et de Repos



www.iru.org

IRU
Academy

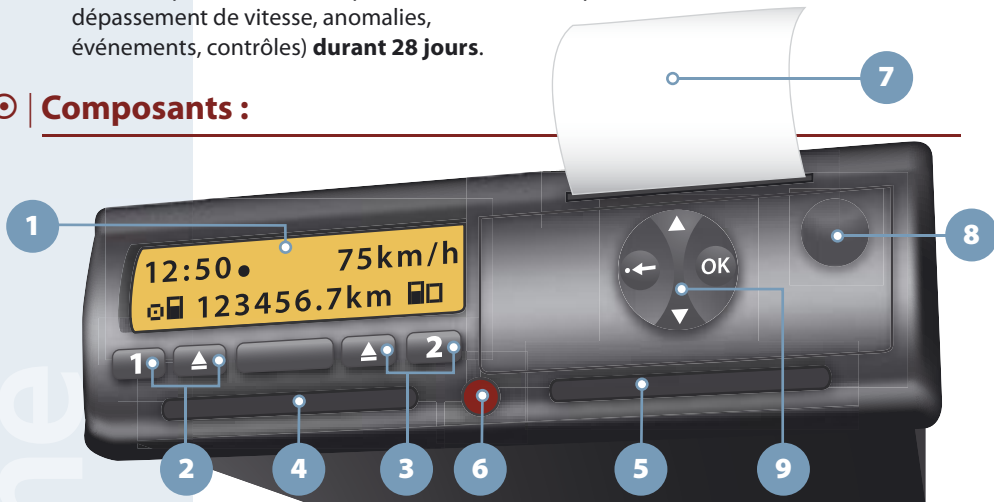
en collaboration avec



⦿ Fonctions

1. **La mémoire du tachygraphe digital enregistre des données propres au véhicule**, quel que soit le chauffeur, **durant 365 jours**.
2. **La carte conducteur enregistre les activités spécifiques au chauffeur** (données personnelles, temps de conduite et de repos, distances, vitesse, dépassement de vitesse, anomalies, événements, contrôles) **durant 28 jours**.

⦿ Composants :



1 Les données et messages sont affichés sur l'écran. L'arrière-plan de l'écran clignote en cas d'anomalie et/ou d'événements particuliers.

12:50 • 75km/h
123456.7km

Heure locale (signalée par une croix)

12:50 • 75km/h
123456.7km

Kilométrage total

12:50 • 75km/h
123456.7km

Vitesse

12:50 • 75km/h
123456.7km

(combinaison de) pictogrammes d'activité des chauffeurs

2 **1** / ▲

Activités chauffeur 1 / Touche d'éjection carte 1

3 ▲ / **2**

Activités chauffeur 2 / Touche d'éjection carte 2

4 / 5

Logement de la carte 1 / Logement de la carte 2

6 Interface pour le téléchargement des données et calibrage

7 Imprimante thermique et impression-papier

8 Déverrouillage pour tiroir d'imprimante

9 Touches de menu

▲
▼ Touches pour se déplacer dans le menu

◀ Touches pour se déplacer dans le sous-menu

OK Touche pour confirmer le (sous) menu choisi et *exit*

⊙ | Comment utiliser le tachygraphe digital ?

En début de journée de travail

- ✦ **Le véhicule encore à l'arrêt, contact mis**, insérer la carte dans le logement 1 (4), flèche et puce vers le haut.
- ✦ **Sélectionner le pays de départ au moyen des touches fléchées** (+éventuellement région), l'heure UTC (voir fiche "Décalage horaire") en suivant les indications et choisir le mode "Travail" ❄ si des tâches préalables au voyage sont à réaliser.
Note : ces données peuvent être annulées en appuyant sur la touche d'éjection de la carte ou en interrompant durant 30 secondes l'introduction des données.
- ✦ Lorsque **le véhicule se déplace**, le tachygraphe se met automatiquement sur le mode "Conduite" 🚗.
- ✦ Lorsque **le véhicule est en mouvement**, possibilité de visualiser les temps de conduite et de repos du/des chauffeur/s en appuyant sur n'importe quelle touche du menu.

Activités à introduire manuellement

- ✦ **ATTENTION !** Lorsque **le véhicule est à l'arrêt pour un/e repos/pause, période de disponibilité ou période de travail**, valider l'activité avec la touche 1 (chauffeur 1) (2), touche 2 (chauffeur 2) (3).
- ✦ **Laisser la carte** dans le tachygraphe.
- ✦ Lorsque **le véhicule redémarre**, le tachygraphe se remet automatiquement sur le mode "Conduite" 🚗.

En fin de journée de travail

- ✦ Lorsque **le véhicule est à l'arrêt mais avant de couper le contact**, indiquer le pays et l'heure UTC de fin de trajet. (voir fiche "Décalage horaire")
- ✦ Si **la journée de travail se termine** par d'autres activités que la conduite, choisir le mode correspondant, par exemple "Travail" ❄.
- ✦ Appuyer sur la touche d'éjection de la carte et suivre les instructions à l'écran.
- ✦ Automatiquement, le tachygraphe propose de réaliser **une impression papier**. Si souhaité, lancer l'impression en appuyant sur "OK".
- ✦ **Couper le contact.**
- ✦ Par mesure de sécurité, **enlever la carte du tachygraphe** et l'emporter avec soi.
- ✦ Garder l'impression papier dans un endroit à l'abri de l'humidité et du soleil, par exemple dans cette pochette.

⊙ | Que faire lorsque le véhicule traverse une frontière?

- ✦ **Si pas de changement de fuseau horaire** : ne rien faire
- ✦ **Si changement de fuseau horaire** : adapter l'affichage de l'heure locale:
 - Menu principal "Entrée véhicule"
 - Sous-menu "Heure locale véhicule"
 - Introduire le décalage calculé et appuyer sur "OK"
 - Sur l'écran apparaît l'heure locale, identifiée par une croix 1

Autres situations et réponses

Que faire s'il y a un deuxième chauffeur?

En début de journée de travail, après que le chauffeur 1 a introduit sa carte dans le logement 1 et les données, le chauffeur 2 introduit sa carte dans le logement 2 et est automatiquement mis en mode "Disponibilité" 🗄️

Lors d'un changement de chauffeur, les chauffeurs doivent clôturer leur session, interchanger les cartes de logement et réouvrir une session. **Note: le logement 1 est toujours destiné au chauffeur qui roule.** Une impression papier n'est pas nécessaire.

Que faire lorsque le chauffeur a oublié d'introduire sa carte en début de journée de travail?

Introduire manuellement les activités non enregistrées avec l'option "Saisie supplémentaire" et sélectionner "Oui" puis "Début". Pour des raisons de sécurité, démarche à ne pas réaliser durant la conduite!

Note: rouler sans avoir inséré la carte ou insérer la carte durant la conduite est enregistré comme un événement par le tachygraphe.

Que faire lorsque le véhicule se trouve sur un train ou un bateau?

Sélectionner manuellement le pictogramme "traversée par bateau / trajet en train" 🚢

Lorsque le véhicule recommence à rouler, le tachygraphe se remet automatiquement en mode "Conduite" 🗄️

Que faire lorsque le véhicule est immobilisé dans les embouteillages?

Rien. Dès que le véhicule reste immobile pendant plusieurs minutes, le mode "Travail" 🚧 est automatiquement activé. Lorsque le véhicule redémarre, le mode "Conduite" 🗄️ est automatiquement réactivé.

Que faire lorsqu'un message d'événement ou d'anomalie s'affiche à l'écran et / ou que l'écran clignote?

Confirmer le message en appuyant sur la

touche "OK" => l'événement/anomalie sera enregistré dans la mémoire du tachygraphe et sur la carte conducteur.

Que faire lorsque le véhicule circule dans un pays où le tachygraphe digital n'est pas obligatoire?

Poursuivre l'utilisation normale du tachygraphe digital, qui est le seul élément de preuve des temps de conduite et de repos.

Que faire lorsque la carte est défectueuse, perdue ou volée?

La perte ou le vol d'une carte conducteur doit faire l'objet d'une **déclaration de dépossession involontaire à la police**. Attention! En cas de **vol** de la carte conducteur, **une déclaration doit également être faite**, suivant l'article 16§3 du Règlement 3821/85, **auprès des autorités compétentes du pays où le vol s'est produit**. Ceci est conseillé, en cas de contrôle, pour pouvoir présenter une justification supplémentaire à l'impossibilité de montrer sa carte conducteur. En cas de perte à l'étranger, cette obligation n'est pas en soi prévue dans le Règlement 3821/85 et une déclaration auprès des autorités compétentes du pays qui a délivré la carte suffit.

Le chauffeur doit **dans les sept jours** de la perte ou du vol de sa carte **faire une demande de remplacement**. Cette demande doit être introduite auprès du Service Digitach (1). L'attestation de dépossession involontaire est jointe à cette demande.

Aussi longtemps qu'il ne dispose pas de carte conducteur, il doit conserver ses temps de conduite et de repos à l'aide des impressions papier du tachygraphe digital. Ces impressions papier doivent prévoir le nom, le numéro de permis de conduire et la signature du chauffeur.

Dans tous les cas, le chauffeur doit avertir immédiatement son employeur de la perte, vol ou défectuosité de sa carte !

(1) d'application en Belgique